

*La Garde des Sceaux*  
*Ministre de la Justice*

Paris, le

19 DEC. 2007

V/Réf: AL  
N/Réf: BDC-200700073251

Courrier reçu le  
21 DEC. 2007

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation du tribunal de grande instance de Strasbourg en matière familiale.

A la suite de mon dernier courrier, je puis vous informer qu'une réunion, présidée par le Premier président de la Cour d'appel de Colmar, s'est tenue le 30 août dernier pour arrêter les moyens complémentaires nécessaires à la résolution des difficultés de cette chambre.

Il a été ainsi décidé d'affecter un magistrat placé en surnombre et de la tenue d'audiences supplémentaires.

Afin de renforcer les effectifs des fonctionnaires du tribunal, deux greffiers issus de l'Ecole nationale des greffes avaient pris leurs fonctions dès le 1<sup>er</sup> août.

Le tribunal bénéficie de surcroît de la présence de quatre greffiers placés, tous affectés à la chambre de la famille, de six vacataires, dont un affecté à cette même chambre et de huit assistants de justice.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de ma considération distinguée.

Rachida DATI

Monsieur Armand JUNG  
Député du Bas-Rhin  
Conseiller Général  
40, avenue des Vosges  
67000 STRASBOURG